BON DE PARTICIPATION à la manifestation:
Kabar 2025

Le vendredi 19 décembre 2025

À retourner impérativement avant le jeudi 27 novembre 2025

M/Mme :

en qualité de :

Nom de la société :

Né.e le : à :

Adresse :

.....

.....

Tel Fixe 0262 Portable : 069

Mail :

Activité :

N°SIRET :Code APE :

.....

L'exposant accepte d'être contacté par le service animation/événement du Tampon :

Si OUI , ❑ ***par SMS*** ❑ ***par mail*** ❑ ***NON***

Nombre de stand demandé :

ou dimensions souhaitées :

SITE: Boulodrome du lycée Pierre Lagourgue, Trois Mares

Votre activité nécessite -t-elle un raccordement électrique : ❑ OUI ❑ NON

Puissances souhaitées :

Équipements (indiquer lesquels):

CRITERES

- Nature et qualité des produits proposés, lesquelles :

.....

- Démonstrations et animations, lesquelles :

- Origine des produits :

- Produit valorisant un savoir-faire ❑ OUI ❑ NON

- Qualité esthétique et visuelle du “stand” ❑ OUI ❑ NON

ou du matériel en cohérence avec la manifestation

- Déchets générés par l'activité ❑ OUI ❑ NON

Je soussigné(e)atteste sur l’honneur être en règle vis à vis de la législation du travail et d’autres part vis à vis des assurances en cours.

Fait à....., le..... 2025
Signature du demandeur

OBLIGATOIRE

Dossier complet (bon de participation + critères + pièces demandées)
à retourner par

Mail : **raissa.lauret@mairie-tampon.fr**
OU
À déposer sur place **: Service Animation – événementiel**
14 rue Antoine Fontaine
97430 Le Tampon

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

pour les nouveaux créateurs **uniquement** : le certificat provisoire valable 1 mois
un extrait de Kbis datant de moins de trois mois
une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle vis-à-vis de la législation du travail
la carte permettant l'exercice d'une activité ambulante
une copie pièce d'identité valide
un justificatif d'adresse
une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle
un relevé d'identité bancaire
Pour les vendeurs de produits alimentaires, attestation de formation à l’hygiène alimentaire (se référer à la Chambre des Métiers) et attestation de la **D**irection de l' **A**limentation, de l' **A**griculture et de la **F**orêt. (**D**irection des **S**ervices **V**étérinaires)

IMPORTANT

Les dossiers qui parviennent après le 27 novembre 2025 seront analysés et suivant les places restantes pourront être étudiées pour suite à donner